

ON S'ABONNE :  
**A Cahors**, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant *franco* un mandat  
sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE  
TARN-ET-GARONNE :  
Un an ..... 16 fr.  
Six mois ..... 9 fr.  
Trois mois ..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRINCES DES INSERTIONS  
**ANNONCES,**  
25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES,**  
50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus  
à Cahors, au bureau du Journal,  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.

Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.



**CALENDRIER DU LOT**

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES	LUNAISONS
20	Jeudi	s. Archippe	Bach, Catus, Salviac.	☾ P. Q. le 8 à 3 h. 30' du soir.
21	Vend.	s. Benoît	Labastide-du-Haut-Mont.	☉ P. L. le 16 à 3 h. 26' du mat.
22	Sam.	se Catherine	Montcuq, St-Céré, St-Germain.	☾ D. Q. le 22 à 10 h. 0' du soir.
				☉ N. L. le 30 à 7 h. 55' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a  
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou  
15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12  
lignes d'annonces ou 7 de réclames.  
Cette faveur n'est accordée que pour le département.  
M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM.  
LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, n° 8,  
sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces  
pour le *Journal du Lot*.  
**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

**SERVICE DES POSTES.**

HEURE DE LEVÉE DE BOÎTE	DÉSIGNATION DES COURS	DISTRIBUTION
7 h. 30' du matin	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir	Brives (Gourdon)	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou	7 h. du m.
	Castelnau-Montrastier	7 h. du m.
10 heures du soir	Figeac (Labenque, l'Aveyron)	
	Fumel, Castelnaudary, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry	

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 15 mars 1862.

**BULLETIN**

Une ordonnance royale de Berlin, contre-signée par tous les ministres, à l'exception de M. Bethman-Holweg, dissout la chambre des députés et ajourne les séances de la chambre des seigneurs. Cette ordonnance a été apportée à la chambre élective qui s'est séparée aux cris unanimes et trois fois répétés de *Vive le Roi!*

L'opposition systématique que les députés faisaient au ministère avait fait prendre au cabinet la résolution de présenter sa démission au Roi. Guillaume I<sup>er</sup> a refusé la démission des ministres et, usant de ses prérogatives, a dissout la chambre des députés. — Une dépêche annonce la retraite de M. Bethman-Holweg, ministre de l'instruction publique et des cultes. Cet homme d'État représentait au sein du cabinet une nuance assez rapprochée de l'opinion féodale. A ce point de vue, sa sortie du ministère pourrait être envisagée comme une indice favorable au vœu des libéraux.

Dans la chambre des députés de Turin, M. Gallenga a demandé des explications sur la situation de M. Poggi, ministre sans portefeuille, et il a déclaré en même temps qu'il ferait la guerre au ministère, parce qu'il désapprouve le cumul de deux portefeuilles aux mains de M. Rattazzi. Le président du conseil a répondu que ce cumul cesserait bientôt, et quant à la nomination de M. Poggi, il a dit que ce jurisconsulte, connu par des études spéciales, a été chargé de préparer les lois et les codes qui doivent être soumis à l'examen législatif. — M. Bixio s'est vivement élevé contre cette manière de demander des explications qu'il trouve déloyale. Il a protesté, aux applaudissements de la chambre, contre l'esprit de parti qui fait la guerre aux personnes quand le pays réclame des actes sé-

rieux. Cet incident n'a pas eu de suite.

L'Italie est tout attentive sur l'assemblée générale du Prowedimento. — Le général Garibaldi a été élu président général de l'association qui l'a chargé en même temps de demander au gouvernement le rappel de Mazzini. Cette assemblée a discuté la question du vote universel, elle a résolu de le proclamer en principe. Une pétition à ce sujet a été adressée au parlement.

Le cabinet s'est ému de l'attitude du Prowedimento, et il aurait enjoint à cette société de se montrer plus calme et plus réservée.

Dernièrement a été célébré à Varsovie l'anniversaire de la manifestation qui coûta la vie à cinq patriotes polonais. Dès le matin, les ateliers et les fabriques étaient restés fermés. Les ouvriers se sont rendus en masse dans les églises pour assister à des services funèbres qui rappellent des scènes bien douloureuses.

Un décret de l'Empereur, publié dans le *Dziennik* remet de leurs peines quarante-et-un condamnés, et mitige la peine de trente-deux autres.

Les négociations d'Omer-Pacha avec Vukalovich ayant échoué, les troupes turques s'avancent aujourd'hui vers Zabrie. — Les fêtes du raman font suspendre presque totalement les affaires du gouvernement.

L'insurrection de Naples paraît inspirer des sympathies aux Athéniens. La *Gazette d'Augsbourg* nous apprend que de fréquentes manifestations en leur faveur ont lieu à Athènes.

A. LAYTOU.

La question romaine est un de ces vastes sujets qui touchent par tant de points à nos intérêts moraux, à nos traditions et à notre avenir social, qu'elle semble rajeunir, chaque fois qu'on est le plus porté à la croire épuisée. Après les nombreux discours prononcés au Sénat surtout par S. A. I. le prince Napoléon et S. Exc. M. Billault, on pouvait croire que tout était

dit, et voilà au contraire que deux séances entières du Corps législatif ont été éloquentement remplies par l'étude du même sujet. Dans la séance du 11, M. Jules Favre, M. le baron David et M. Keller développaient tour-à-tour avec un rare talent les trois tendances politiques qui ne cessent de se manifester depuis deux années, pour ou contre le pouvoir temporel et enfin dans le sens d'une conciliation féconde préparée par de sages avis et conquise par le temps. Dans la séance du 12, M. Billault est intervenu de nouveau pour exprimer la pensée du gouvernement, et cette fois encore les gloires de la tribune française ont tiré de cette intervention un lustre dont nous devons être fiers.

Comme au Sénat, l'éloquence nerveuse, mais si habilement contenue de M. Billault a lutté contre les prétentions opposées et extrêmes de ceux qui veulent l'abandon immédiat de la cause temporelle du Saint-Siège ou la reconstitution violente des anciens Etats de la papauté.

C'est aux sollicitations pressantes d'évacuation, de M. Jules Favre, que M. Billault a répondu d'abord dans une vigueur de dialectique telle qu'il a été impossible à l'orateur de la gauche de ne pas reconnaître, dans sa réplique, « la séduction du langage » du ministre. M. Jules Favre avait eu le malheur de parler d'incertitude et d'équivoque; cette accusation a fourni à M. Billault l'un de ses plus beaux mouvements oratoires. « L'année dernière, s'est-il écrié, en face des difficultés qui surgissaient en Italie, qu'avons-nous dit au Saint-Père, à l'Europe, au Piémont lui-même? Nous avons dit au Saint-Père : « Restez à Rome tant que les complications qui troublent la situation italienne ne seront pas résolues, attendez avec nous, et le drapeau de la France vous couvrira. »

« Plus tard, lorsqu'une pensée, hostile à la fois à la religion et à la France, commençait à Saint-Père une fuite, et la défiance du drapeau français, nous avons été les premiers à lui dire : « Cette suspicion est une calomnie; ce sont vos ennemis, les ennemis de la religion et les nôtres, les partisans d'une puissance rivale qui vous donnent ce désastreux conseil. Restez à Rome et vous y trouverez à la fois et protection et respect. » L'Europe, à son tour, convaincue de la loyauté et de la fermeté de notre bon vouloir, nous a dit : « Vous êtes à Rome, vous y protégez le Saint-Père, vous y rassurez les consciences; nous savons que vous n'en sortirez qu'après avoir atteint le but qui vous y a amenés; nous sommes tranquilles. »

— Un soldat. »  
Elle soupçonna aussitôt de qui était le message, congédia Bruno et rompit le cachet. Elle ne s'était pas trompée; ce billet était un cartel signé Marcel Estrada.

— Une grande inquiétude et une douloureuse perplexité s'emparèrent de la jeune femme. Que faire? Jamais don Angel n'avait manié une arme, et pourtant, lui qui adorait Camille et qui était homme d'honneur, il accepterait le défi et se ferait tuer. D'abord elle se félicita que la lettre fut tombée entre ses mains; puis elle réfléchit qu'il ne lui servirait de rien de la cacher à don Rufino; que Marcel se présenterait lui-même s'il ne recevait point de réponse et soupçonnerait son rival de lâcheté. Elle demandait à Dieu une inspiration, quand Rita la surprit brusquement. Camille glissa le billet dans sa poche, mais pas si vite que sa cousine ne l'aperçût. D'ailleurs, son émotion n'aurait pas échappé à l'œil perçant de Rita, qui s'écria d'un air étonné :  
« Quoi! toute seule et si agitée! Que t'arrive-t-il donc?  
— Rien... rien... balbutia Camille avec embarras.  
— Ce papier que tu tenais à la main serait-il la cause du trouble où je te vois?  
— Mais non... je t'assure... »  
Camille sonna et se dirigea vers la porte pour parler à Bruno sans être entendue de sa cousine. Rita,

qui soupçonnait un mystère, eut beau tendre l'oreille et essayer de saisir quelque chose du colloque; ce fut en vain.  
« Sais-tu où est l'hôtel de \*\*\*? dit Camille au domestique.  
— A deux pas d'ici, répliqua Bruno.  
— Cours-y donc; demande don Marcel Estrada et dis-lui que ton maître le prie de venir tout de suite. Le maître, c'est vous, madame; j'entends.  
— Non, maladroit; dis-lui que don Angel Rufino désire lui parler, et ne prononce pas mon nom.  
— Bien, madame!  
— Sois discret; que personne ici ne sache un mot de l'affaire.  
— Pas même le maître?  
— Pas même lui. »  
Rita était fort intriguée. Bruno sorti, elle s'empressa de demander à sa cousine :  
« Depuis quand cette dissimulation avec moi, qui m'intéresse si vivement à tout ce qui te concerne?  
— Je n'en doute pas, répondit froidement Camille.  
— Aurais-tu perdu ton procès?  
— Non.  
— Ou quelque autre accident imprévu?...  
— Ce n'est rien, te dis-je, absolument rien de sérieux.  
— Tu n'as pas confiance en moi, Camille, dit Rita avec une tristesse feinte.

Ce que nous avons dit au Saint-Père et à l'Europe, a ajouté M. le ministre, nous l'avons répété au Piémont lui-même : « Quel est le jour, depuis que nos aigles, franchissant les Alpes, sont venues donner à l'Italie l'indépendance et la liberté, quel est le jour où le Piémont a pu se tromper sur nos intentions? Et l'éloquent orateur a passé en revue la longue série de faits qui prouvent avec éclat la sincérité de notre attitude; et notre conduite à Zurich, et nos propositions à l'Angleterre lors de l'invasion du royaume de Naples par Garibaldi, et le retrait de notre ambassadeur à Turin, lors de l'entrée des piémontais dans l'Ombrie, et la lettre de l'Empereur au roi Victor-Emmanuel, réservant en termes formels notre occupation de Rome, au moment de la reconnaissance du royaume italien, tout a été réuni en faisceau avec une chaleur indignée qui a vengé la politique impériale de l'étrange reproche qu'on lui adressait.

La réponse de M. Billault à M. Keller n'a pas été moins écrasante. M. Keller avait déclaré au gouvernement qu'il fallait que la lumière se fit; il a été servi à souhait. Jamais le parti auquel M. Keller appartient ne fut ramené plus victorieusement au sens réel des choses. Ce que vous voulez, lui a répondu M. Billault, c'est l'emploi des baïonnettes françaises, c'est la négation de la souveraineté du peuple, la négation du principe de non-intervention? Vous voulez la compression violente des populations. Espérez-vous que pour rétablir une situation compromise par tant de fautes la France va renier ses principes, ses doctrines, son passé? Et si elle le faisait, pourquoi l'Autriche ne reviendrait-elle pas aussi, elle, dans ces malheureuses contrées? Ouvrez donc un peu les yeux et regardez au-delà des monts; ne soyez pas si absolu, si tranchant; n'engagez pas si vivement les aveugles à persévérer dans la voie où ils sont. M. Keller est resté muet devant cette sanglante apostrophe.

M. Billault, après être entre dans des développements que nous éprouvons le regret de ne pouvoir suivre, a maintenu, avec l'autorité officielle que lui donne sa haute situation, tous les principes sur lesquels est basée la politique de l'Empereur, le respect de l'indépendance des peuples et celui non moins grand de l'indépendance du Saint-Père. Cette conclusion pleine de justice et de sagesse, accueillie par une triple salve d'applaudissements, a été ratifiée par un vote presque unanime du Corps législatif, comme elle l'avait été au Sénat, c'est-à-dire avec cette émotion

— Mais, reprit la jeune femme un peu impatientée, tu sauras tout quand il en sera temps.

— Pourquoi pas tout de suite? Peut-être, si tu es embarrassée, les conseils d'une amie te viendraient-ils à propos.

— Je n'éprouve nul embarras et je n'ai pas besoin de conseils, » répondit Camille en se retirant pour se soustraire aux importunités de sa cousine.

Rita se perdit dans un labyrinthe de conjectures. Elle soupçonna bientôt que la lettre entrevue par elle était du capitaine. Entendant ouvrir et refermer la grande porte, elle s'élança à la fenêtre et vit sortir le domestique. Où Camille l'envoyait-elle? voilà ce qu'il importait de savoir. Rita résolut d'être aux écoutes quand il reviendrait.

Il reparut au bout de quelques minutes, et se dirigea vers la chambre des enfants, où était Camille. Aussitôt Rita passe dans une pièce attenante à cette chambre, colla son oreille au trou de la serrure et distingua parfaitement ces mots, adressés par Bruno à sa maîtresse :

« Le sénor don Marcel viendra d'ici à vingt minutes.  
— Bien! répondait Camille; quand il se présentera, introduis-le au salon, prie-le d'attendre, et viens me chercher.  
— Mais il demandera le sénor don Rufino!  
— Qu'importe? Tais-toi et exécute mes ordres.  
— J'obéirai, madame. »

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
du 15 mars 1862.

**ELLE C'EST LUI (1)**

IMITATION LIBRE DE L'ESPAGNOL  
De BRETON DE LOS HERREROS

Buno, le nouveau domestique, venait de recevoir un billet à l'adresse de don Angel, et le porteur l'avait prié de le remettre en main propre à son maître. Le pauvre garçon était fort embarrassé; il savait don Angel sorti, et il avait appris ce jour-là même, nous l'avons vu, que la tête, que l'âme du ménage, c'était Camille. Après quelques instants d'hésitation, il se résolut à porter la lettre à madame et à lui demander ce qu'il en fallait faire.

(1) La reproduction est interdite.

contagieuse et irrésistible que soulève toujours dans une chambre française, la vérité servie par un immense talent.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Bombay, 26 février.  
La taxe des patentes a été abolie, comme n'étant pas nécessaire, l'équilibre financier étant rétabli.

Vienne, 13 mars.  
Le ministre des finances a déposé sur le bureau de la Chambre des députés la convention conclue par le gouvernement avec la banque pour régler la dette de l'Etat envers cette dernière et en renouveler les privilèges. Le ministre a déposé également un projet tendant à augmenter quelques impôts directs.

Des nouvelles d'Athènes, en date du 8, annoncent que les troupes du gouvernement sont augmentées de 3000 hommes. Le général Hahn est indisposé. Les réfugiés venant de Nauplie fesaient une triste description de la situation de Nauplie. L'ordre matériel est rétabli à Athènes.

Rome, 11 mars.  
Hier soir, tous les cardinaux, les personnes de la cour du Pape, le corps diplomatique, la noblesse romaine, l'élite des citoyens et un grand nombre d'étrangers ont assisté à la première réception solennelle de l'ambassadeur de France. Le palais de l'ambassadeur avait été décoré avec une magnificence extraordinaire, par les soins du marquis de Lavalette.

Turin, 12 mars.  
Dans la chambre des députés, M. Gullenga demande à interpellier le ministre sur le complément du Cabinet et sur son avènement. M. Rattazzi déclare être toujours prêt à répondre à toute demande.

— La Chambre fixe lundi pour les interpellations.

— Sont approuvées les lois réglant le service postal et commercial de la Méditerranée et de l'Adriatique et les conventions postales avec la Suisse.

Turin, 12 mars.  
Une réunion de députés de la majorité et de la gauche, a eu lieu aujourd'hui. On y a décidé par 92 voix contre 4 de soutenir le ministère.

— L'emprunt italien est à 67.85.

Berlin, 12 mars.  
Le Journal officiel publie un décret royal, qui désigne le président de la Chambre des seigneurs, M. le prince Hohenlohe-Ochringer, pour présider provisoirement le ministère en remplacement du prince de Hohenzollern. Ce décret est contresigné par le ministre von der Heydt.

Trebigne, 13 mars.  
Hier, Deroisèh-Pacha est parti de Zubei avec toutes les forces qui se trouvent à sa disposition. Les insurgés se sont réfugiés avec leurs familles et leurs troupes dans les montagnes voisines.

Jusqu'à présent il n'y a eu aucune rencontre.

Marseille, 12 mars.  
Le duc de Brabant est parti pour Valence (Espagne).

— Les cirassiens envoient trois députés à Londres, pour réclamer la protection de l'Angleterre contre la Russie.

Madrid, 12 mars.  
Le gouvernement a résolu de maintenir une attitude ferme dans la question des limites de Melilla.

— Il ne recevra pas officiellement M. Pross, commissaire américain du Sud.

Chronique locale.

Au moment de mettre sous presse, une dépêche télégraphique nous annonce que le Courrier de Paris sera retardé, aujourd'hui, de 2 heures.

Par arrêté préfectoral du 12 mars courant le sieur Miquel (Pons), instituteur adjoint à Puy-l'Évêque, a été nommé instituteur communal définitif à Pescadoires.

Par arrêté préfectoral du 12 mars courant, M. Delmas (Jean-Baptiste) a été nommé maire de la commune de Saint-Cirq Lapopie, en remplacement de M. Delmas (Jean-Antoine), son père, démissionnaire.

« Un rendez-vous secret! pensa Rita. A merveille! Voyez-donc la sainte nitouche: devant témoins une vertu austère, pour machiner ensuite une intrigue secrète! Mais je suis là, et je ne souffrirai point qu'on rende le pauvre Angel ridicule. »

Elle retourna au salon chercher son ouvrage; son intention n'était pas de s'y installer, car elle désirait trop voir Camille commettre une faute pour l'en empêcher par sa présence; mais, lorsque la jeune femme parut, une inquiétude mal dissimulée peinte sur le visage, Rita prit un malin plaisir à la tourmenter en faisant mine de vouloir rester là. Camille avait cru remarquer qu'elle espionnait; aussi cherchait-elle un moyen de l'éloigner, lorsqu'elle songea tout-à-coup à une voisine malade qu'elles allaient voir chaque jour.

« Rita, dit-elle, nous n'avons pas été chez dona Paula. Sa fille est seule pour la soigner; si tu allais passer une heure auprès d'elle? »

— Et toi? demanda Rita pour embarrasser Camille.

— Je reste avec les enfants; d'ailleurs dona Paula te préfère de beaucoup; ta société lui sera plus agréable que la mienne. »

Rita sortit avec un sourire sardonique; mais au lieu de se rendre chez la voisine malade, elle resta dans la maison, et envoya en secret, par une servante, un message à don Angel au café qu'il fréquentait quotidiennement.

L'administration a adressé des éloges et accordé une gratification de 30 francs au sieur Vermande (Félix), de Sabadel (Latronquière), à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve lors de l'incendie d'un hangar du sieur Vayssié, survenu le 20 janvier dernier.

Par arrêté préfectoral du 12 mars courant, M. Auguié (Angel), percepteur surnuméraire, a été nommé percepteur de la réunion d'Uzech, en remplacement de M. Pinchaud, révoqué.

Un arrêté du même jour a nommé M. Mesenguiral (Léon), percepteur surnuméraire, en remplacement de M. Auguié.

La Commission chargée d'examiner les candidats aux bourses dans les Lycées, doit se réunir du 1<sup>er</sup> au 15 avril prochain.

En conséquence, les familles qui désireront faire concourir leurs enfants pour l'obtention de ces bourses, devront faire inscrire leurs demandes, du 15 au 30 mars, au plus tard, au secrétariat de la Préfecture, et l'accompagner:

- 1<sup>o</sup> De l'acte de naissance de l'enfant;
- 2<sup>o</sup> D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires et secondaires.

(B. des Act. adm. 364.)

Les Ménestrels Pyrénéens se sont déjà fait deux fois entendre dans notre ville. Le concert qu'ils donnèrent mercredi dernier avait attiré peu de monde. Les dames, d'ordinaire si sensibles au chant et si assidues aux concerts, faisaient défaut ce soir-là. — Peut-être doit-on l'attribuer au mauvais temps.

Les morceaux exécutés par les Montagnards se distinguent tous par leur originalité et leur mâle énergie; ajoutez à cela une exécution vigoureuse, des accords ravissants, une douce harmonie, et vous pourrez juger du charme de la soirée.

Parmi cette série de morceaux, nous avons surtout remarqué le Serment des Ménestrels, solo parfaitement chanté par le baryton de la troupe; la retraite du soir ou le bonsoir, chœur superbe et exécuté d'une manière irréprochable.

Les Ménestrels chantaient, vendredi matin, une messe à la cathédrale. Ces artistes ont prouvé, en cette occasion, combien la musique religieuse est agréable quand elle est interprétée d'une manière intelligente. Les Ménestrels ont chanté successivement, avec un plein succès, le Kyrie, le Credo, etc., sans rien ôter à ces chants religieux de cette ampleur, de cette imposante gravité qui les caractérise.

Les Montagnards chantent encore dimanche, à dix heures et demie, à Saint-Barthélemy. C'est la dernière fois qu'il nous sera donné d'entendre ces véritables artistes que leur talent honore.

On nous apprend, en effet, que ces infatigables chanteurs donnent le soir même un concert à Gourdon.

Cette ville leur fera, nous en sommes convaincu, cet accueil bienveillant que les ménestrels pyrénéens ont partout rencontré.

L'Empereur a décidé le 5 mars 1862 que les prolongations de congés de 6 mois seront

Comme son honneur est le mien, me voici prête à le défendre.

— Est-il possible? s'écria Marcel au comble de l'étonnement.

— Mon Dieu, oui, répondit-elle avec calme.

— Vous, vous battre!

— Oui, au nom d'Angel.

— Entre une jolie femme et un homme, reprit galamment le capitaine, il n'y a que des luttes amoureuses.

— Cela ne m'est point applicable, dit sérieusement Camille.

— Quel bonheur sera le mien! ajouta don Marcel rayonnant: combattre avec la divinité que...

— Assez! interrompit-elle d'un ton sévère; je n'écoute point les flatteries de mon ennemi.

— Quel étrange accès s'empare de vous! Mais bah! c'est une plaisanterie.

— Je ne plaisante pas, répliqua-t-elle; et sa voix, son attitude et sa physionomie convainquirent Marcel qu'en effet elle parlait très sérieusement.

— Allons, dit-il avec un plissement de lèvres dédaigneux, je comprends: don Angel a peur; il tourne le dos au danger et cherche son refuge dans notre respect pour le beau sexe.

— Angel ignore tout, je vous le proteste! répondit Camille indignée. Sinon, il mourrait plutôt mille fois que de souffrir une tache à son honneur. Mais

Camille était retournée auprès de ses enfants et jouait avec eux en attendant le capitaine. Il arriva, très-étonné qu'un homme qu'il avait défilé le mandat chez lui, et s'imaginant que don Angel allait proposer un accommodement. Mais il était résolu d'avance à se montrer inflexible.

« Don Angel?... demanda-t-il à Bruno.

— Veuillez attendre un instant, monsieur... je cours prévenir... asseyez-vous... »

— Ton maître n'est-il pas chez lui?

— Si, monsieur. » Et Bruno ajouta mentalement: « Je ne dis pas un mensonge: elle, c'est lui. »

Grande fut la surprise du capitaine de voir paraître Camille au lieu de don Angel. Il crut que le hasard seul l'amenait, et, à son air grave, il la jugea courroucée de le revoir chez elle après l'accueil qu'il avait reçu le matin même.

« Veuillez, madame, dit-il respectueusement, ne pas vous offenser de ma présence ici. Je n'y viens pas de moi-même; j'y suis amené par certaine affaire... »

— Je sais, interrompit-elle avec un sourire.

— Avec don Angel, ajouta-t-il.

— Non, pas avec lui, avec moi; et c'est une affaire à trancher tout de suite. C'est moi qui vous ai donné rendez-vous.

— Quoi! vous, madame?

— Moi-même; j'ai reçu votre cartel à mon mari.

accordées aux militaires libérables au 31 décembre prochain, qui se trouvent actuellement absents de leurs corps à titre de congé ou de permission et qui ne demanderont pas à y rentrer.

Ces dispositions applicables aussi bien aux militaires appartenant à des corps stationnés en Algérie, Italie, Cochinchine ou Mexique, qu'à ceux dont les corps se trouvent à l'intérieur, à l'exception de la garde impériale.

Les hommes gradés ne devront pas être remplacés dans leurs grades.

M. le Maréchal ministre de la guerre a, par une circulaire du 6 mars invité les généraux commandant les divisions militaires de donner immédiatement des ordres, pour l'exécution de ces dispositions.

L'empereur a adopté pour toute l'armée un nouveau type d'aigles en aluminium doré récemment présenté à S. M. par un négociant de Paris.

L'Empereur a décidé que toutes les aigles des drapeaux et étendards actuels seraient remplacées par des aigles du nouveau type.

S. Exc. le Maréchal, ministre de la guerre, a décidé de son côté, qu'en considération des souvenirs qui se rattachent aux aigles qui vont être remplacées, ces aigles seraient déposées au musée d'artillerie.

En conséquence les aigles du nouveau modèle vont être envoyées à tous les corps de la garde impériale et de la ligne et immédiatement après leur réception celles qui surmontent actuellement les drapeaux et les étendards des régiments seront dirigées sur le dépôt central de l'artillerie à Paris place St-Thomas d'Aquin.

On assure que, sur la demande d'un grand nombre de sénateurs et de députés, les chiffres affectés aux traitements des petits fonctionnaires, employés, bureaucrates, etc., recevront une augmentation considérable.

Au chapitre des cultes sera inscrit un crédit additionnel destiné à parfaire les émoluments des curés et desservants des paroisses rurales.

EXONÉRATION D'IMPÔT

Pour se rendre compte de toute la portée bienfaisante que l'exonération de la contribution personnelle et mobilière aura pour nos populations ouvrières, tant des campagnes que des villes, il faut se reporter à la loi du 21 avril 1832. Aux termes de cette loi, les personnes réputées indigentes ne doivent point être portées par les répartiteurs et les contrôleurs sur les rôles de la contribution personnelle et mobilière; de plus, les conseils municipaux, après que le rôle est dressé, ont la faculté d'en retrancher ceux des imposables qui, sans être en état d'indigence légale, sont dans une situation voisine de l'indigence, pour reporter leur part contributive sur la masse des contribuables aisés. Ajoutons que les villes ont une faculté plus grande encore. Elles peuvent, en vue d'alléger leurs petits contribuables, convertir leur contingent d'impôt personnel et mobilier, pour le tout ou pour partie, en une contribution indirecte payée sur le produit de leur octroi.

Plusieurs villes ont usé de cette faculté de conversion. La ville de Paris surtout, en fait

moi, j'ai aussi un honneur, j'ai aussi une vie, et je la livre au fer homicide pour sauver celle de mon mari. Il me rend heureuse, et j'ai pour lui toute l'affection d'une amante et d'une épouse. Ne vous offendez point de ce langage; autrefois, il est vrai, j'ai prêté une oreille complaisante à vos paroles de tendresse; mais une honnête femme ne s'attache sérieusement qu'à son mari et oublie le temps où, à peine sortie de l'enfance, elle s'essaya à l'amour et croyait aimer.

— Et vous voudriez, Camille, qu'après un tel aveu je ne laisse pas votre mari!

— Oh! reprit-elle d'une voix émue et touchante, triomphez de cet injuste ressentiment, ou tournez-le tout entier contre moi. Si quelqu'un fut coupable dans notre mariage, ce n'est pas lui, c'est moi seule. Vous, les armes sont votre profession et votre gloire; lui, au contraire, né et élevé dans une paisible condition, il ne les a jamais maniées. S'il se bat avec vous, il mourra, non faute de courage, mais faute d'adresse. Et vous direz ensuite bien fièrement: je suis resté vainqueur; j'ai ôté à l'innocence un père, et à la patrie un citoyen! Si telles sont les joies que vous recherchez, à moi de mourir; je ferai moins défaut à nos pauvres enfants.

(La fin au prochain numéro.)

une application très large et très généreuse. Tout le monde sait, en effet, que dans la capitale, les loyers d'un prix officiel de 250 francs et au-dessous, c'est-à-dire d'un prix réel de 315 à 320 francs et au-dessous, sont affranchis aujourd'hui de l'impôt personnel et mobilier. Mais ce n'est pas la caisse de l'octroi qui fait seule les frais de cette exonération; ils sont supportés en grande partie par les contribuables les plus aisés ou riches.

C'est donc en dehors et au-dessus des catégories que nous venons d'indiquer, dit le Constitutionnel, catégories variables selon les localités, qu'il faut chercher les contribuables auxquels profitera le sacrifice que s'impose l'Etat. Nous n'essaierons pas d'en faire le dénombrement par métiers et professions. Tout ce que nous pouvons dire c'est que les manœuvres, les journaliers et généralement les ouvriers et artisans qui vivent à grand-peine de leur travail sont assurés d'être compris dans les exemptions. Nous espérons même qu'elles pourront être étendues à un grand nombre de petits employés ou commis. Cela suffit pour donner une idée de la mesure du bienfait.

Quant aux exemptions de patente, qui ne sont point appliquées aujourd'hui aux ouvriers qui ont une enseigne ou une boutique, les propositions du gouvernement ont pour but de les rendre applicables à cette classe d'ouvriers.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> 15<sup>c</sup>.

TAXE DU PAIN. — 10 décembre 1861

1<sup>re</sup> qualité 43 c., 2<sup>e</sup> qualité 40 c., 3<sup>e</sup> qualité 36 c.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 2 mars 1862.

18 Versements dont 6 nouveaux..... 3,345<sup>f</sup> »  
25 Remboursements dont 1 pour solde. 2,012<sup>f</sup> 29

de faire ce que nous n'approuvons pas dans les autres, nous pouvons déclarer avec sincérité, que, s'il nous arrive de prendre textuellement dans le *Courrier* quelque article intéressant, nous nous ferons un devoir d'en signaler l'origine : ce sera notre unique vengeance.

Mécontent du reproche encouru, le *Courrier* nous accuse à son tour, et formule contre nous un petit réquisitoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1862, nous avons daté notre Journal de la deuxième année. Aux yeux de notre confrère, c'est une prétention coupable; c'est un emprunt forcé fait à l'année à venir. Est-ce donc là un si grand crime, et peut-on penser sérieusement que nous ayons en la puérole vanité de vouloir usurper un titre d'ancienneté? Le *Journal du Lot* a traversé les deux tiers de l'année 1861. Nos lecteurs connaissent généralement la date de son apparition; et le *Courrier* l'ignore moins que personne. Au début de la nouvelle année, nous avons cru — non pour réformer le *Calendrier*, mais pour nous mettre d'accord avec lui — pouvoir prendre le 1<sup>er</sup> janvier pour point de départ et annoncer à l'avance, en tête du journal, que dans le courant de 1862 il entrera dans la deuxième année de son existence. D'ailleurs, les numéros du Journal ne disent-ils pas clairement que la première année n'est pas encore écoulée? En vérité, nous ne pensons pas qu'il se trouve un lecteur de notre feuille qui puisse croire de bonne foi que nous ayons eu, à ce propos, une vaine ambition, et encore moins l'intention de vouloir induire le public en erreur.

La feuille rivale profite de cette occasion pour rappeler à ses abonnés qu'elle vient d'entrer dans sa treizième année. Lorsqu'un journal peut revendiquer un tel succès, il a bien le droit de parler avec autorité et de donner des leçons à ses rivaux. Et comment un journal de fraîche date peut-il oser se permettre, à l'égard de son aîné, une modeste observation?

Pour la Chronique locale : A. LAYTOU.

Paris.

Dans le *Moniteur* du 8 mars, on lit que la souscription de Leurs Majestés à la Société de charité maternelle est de 3,000 fr. C'est 40,000 fr. qu'il faut lire.

Le Corps législatif vient d'être saisi du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1863. Le budget ordinaire des dépenses de 1863 s'élève en totalité à 1,723,897,877 francs et se divise en 4 parties : dette publique et dotations; services généraux des ministères; frais de régie et de perception; remboursement et restitution.

Quant aux recettes ordinaires de 1863 réparties entre les différentes branches du revenu public, elles sont évaluées à 1,745,506,733, présentant ainsi sur les dépenses un excédant de 18,608,856 francs.

— La discussion de l'adresse a continué au palais Bourbon. Demain, viendra le paragraphe relatif aux institutions charitables.

— M. Warlé, maire de Reims, a été nommé député de la Marne à une grande majorité. Son concurrent, M. Ruinat a réuni cinq mille suffrages.

— Un nouvel orage a éclaté sur Paris aujourd'hui. Le tonnerre s'est fait entendre à diverses reprises, et la grêle est tombée avec abondance, non sans dommage pour les vitraux des passages.

— Le *Moniteur* porte la nomination de M. l'abbé Boutonnet, curé de Sainte-Afrique (Aveyron), à l'évêché de la Basse-Terre (Guadeloupe.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

LE MUSÉE DE SAINT-GERMAIN.

On lit dans le *Moniteur* : « L'Empereur, en ordonnant la création, au château de St.-Germain, d'un Musée d'antiquités celtiques et gallo-romaines, va ouvrir à la science une voie nouvelle.

» Pour les époques reculées, notre histoire nationale, n'a pas, comme celle du monde classique, de nombreux textes à consulter, et les écrivains grecs ou romains, auxquels on est obligé d'avoir recours, ne sont véritablement intelligibles que lorsqu'on peut se faire une idée exacte de tous les objets observés par eux chez nos ancêtres.

» Pour la réalisation des intentions de l'Empereur, l'administration des Musées impériaux va rassembler tous les documents propres à faire apprécier ces Gau-

lois dont le nom retentit de si bonne heure dans les annales des peuples.

» Le Musée du Louvre fournira d'abord une collection d'armes de pierre ou de bronze et des poteries, premier fonds auquel viendront se réunir le produit de fouilles entreprises sur divers points de notre sol, et la riche collection spécialement formée par l'Empereur. Des moulages pris, soit sur de grands monuments celtiques, soit sur les sculptures (statues et bas-reliefs) grecques, romaines ou autres, représentant des Gaulois, donneront un intérêt considérable au nouveau Musée, dans lequel la France pourra, en quelque sorte, contempler son berceau. Des modèles de machines de guerre, exécutés par ordre de l'Empereur par le capitaine de Relfye, des fac-simile d'ustensiles de toute nature, dont les musées de l'étranger et de nos départements s'empresseront certainement de faciliter l'exécution, viendront se classer dans les séries et aider à l'intelligence des monuments originaux.

« La belle collection récemment envoyée à l'Empereur par S. M. le roi de Danemark, occupera une place distincte au musée de Saint-Germain. »

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Rome, 10 mars.

Ce matin, M. le marquis de la Valette a présenté au Pape, en audience publique les lettres impériales qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur de la France auprès du Saint-Siège. Après la présentation l'ambassadeur a visité le secrétaire d'Etat; la tombe de Saint-Pierre, au Vatican, et le doyen du Sacré collège.

Turin, 10 mars.

Dans la Chambre des députés, M. Gallenga demande des explications sur la situation de M. Poggi dans le ministère, déclarant vouloir faire la guerre au ministère, attendu qu'il désapprouve le cumul de deux portefeuilles entre les mains de M. Rattazzi. « M. Rattazzi dit que M. Poggi, connu par des études spéciales, est chargé de rédiger des lois et des codes; il a été attaché pour cette raison au ministère de la Justice. Le cumul de portefeuilles cessera bientôt. » M. Bixio : Cette manière de demander des explications me paraît déloyale. Il réclame contre l'esprit de parti qui fait la guerre aux individus, lorsque le pays a besoin de faits sérieux. (Applaudissements.) L'incident n'a pas de suite.

— A Gênes, l'assemblée des comités de Provedimento, a élu Garibaldi pour président général. Il a été donné lecture d'une lettre de Mazzini. On a chargé Garibaldi de demander au gouvernement, le rappel de Mazzini. Une discussion a été ouverte sur le vote universel; il a été résolu de le proclamer en principe, et d'adresser une pétition au Parlement.

— Des lettres de Naples du 8, signalent le réveil de la réaction, notamment dans la Basilicate, que parcourent des bandes de 60 à 100 cavaliers.

La presse démocratique de Naples insiste, pour que Garibaldi revienne achever son œuvre. Les agents du fisc, ont reçu l'ordre d'inventorier tous les biens des communautés religieuses, même des communautés de femmes et ce nonobstant toute résistance, mais en se faisant accompagner de deux prêtres.

Des armes ainsi que des proclamations ont été saisies à Naples.

— On écrit de Turin qu'après la réunion démocratique qui a eu lieu à Gênes, le général Garibaldi, accompagné du sénateur Plezza visitera toutes les villes d'Italie pour y instituer le tir national. De plus, d'après le *Lombardo*, le général Garibaldi, serait nommé inspecteur général de toute la garde nationale du royaume.

PRUSSE.

Une dépêche de Berlin nous annonce qu'une ordonnance royale datée de ce jour, 11 mars, prononce la dissolution de la Chambre des députés. En vertu de cette même ordonnance, contre-signée par tous les ministres, M. de Bethmann excepté, les séances de la Chambre des seigneurs sont ajournées. L'assemblée, ajoute la dépêche, s'est séparée aux cris unanimes et trois fois répétés de : Vive le roi !

La mesure que vient de prendre le gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup> était prévue depuis quelques jours et s'il ne nous est pas donné d'en préciser les conséquences, peut-être n'est-il pas inopportun de porter un regard rétrospectif sur les faits principaux qui l'ont déterminée.

On n'a pas oublié les circonstances au milieu desquelles s'est accompli le couronnement du roi actuel à Königsberg, le 18 octobre dernier. Si l'accueil des populations témoignait d'un respectueux enthousiasme pour le souverain, les dispositions libérales des esprits se manifestèrent dans les élections qui eurent lieu peu de temps après la solennité du couronnement. Le roi avait exprimé l'espoir que la majorité des votes se prononceraient en faveur des candidats du parti conservateur; cette majorité fut acquise, au contraire, aux candidats du parti progressiste libéral. Ce résultat fut pour la cour et le parti féodal, dit parti de la croix, une cause de vif mécontentement, que vint bientôt accroître le vote de la nouvelle Chambre exprimant un vœu à peu près unanime en faveur de la reconnaissance par la Prusse du royaume d'Italie. Cette tendance des députés à s'immiscer dans la conduite des affaires extérieures, parut à la royauté un empiètement sur ses prérogatives, et Guillaume I<sup>er</sup> ne laissa subsister aucun doute, à ce sujet, sur ses véritables sentiments.

Telle était la situation entre le gouvernement royal et la majorité parlementaire, quand elle vint à se compliquer encore par suite du vote de cette même majorité, tendant à spécialiser, avec plus de netteté, les différents chapitres du budget. En présence de cette résolution de la Chambre des députés, le ministre Bernstorff a cru devoir offrir sa démission au roi; elle n'a pas été acceptée et le souverain, usant de sa prérogative, adresse au corps électoral un nouvel appel.

La Chambre dissoute a prouvé, par l'accueil fait à l'ordonnance royale, qu'elle s'incline devant la mesure qui l'atteint sans rien perdre de son vif attachement pour la personne du monarque. Espérons que le pays, à l'exemple de ses représentants, se montrera calme et digne, et que les dispositions militaires que le gouvernement a cru devoir prendre, en vue de certaines éventualités, n'auront été que des mesures de précaution. (Havas.)

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 11 mars.

L'Invalide russe dit : « Après une suspension de la levée militaire pendant six ans, une augmentation de la réserve est devenue nécessaire, il est donc probable qu'une levée aura lieu dans le courant de l'année. »

Francfort, 11 mars.

La *Gazette de Cassel* prétend savoir de très bonne source que les gouvernements de Bavière et de Wurtemberg seraient tombés d'accord de ne pas adhérer au traité de commerce franco-prussien et d'adresser un mémoire en ce sens au Cabinet de Berlin. D'autres gouvernements secondaires de l'Allemagne, ajoute la *Gazette de Cassel*, seraient dans les mêmes intentions.

Le même journal dit : « Le gouvernement badois a l'intention de protester contre la proposition des gouvernements de Prusse et d'Autriche concernant la Hesse électorale, et d'y substituer une autre proposition plus radicale. »

POLOGNE.

On écrit de Varsovie, 4 mars : L'anniversaire de la manifestation qui a coûté la vie à cinq victimes, a été célébré par des messes commémoratives dans presque toutes les églises. Les ateliers et fabriques ont été fermés dès le matin, et les ouvriers se sont rendus en masse pour assister à des services funèbres qui rappellent des scènes présentes encore dans toutes les mémoires. Partout le concours des fidèles a été immense. Les postes des soldats ont parcouru les rues toute la journée. Ces précautions étaient inutiles. La population s'est bornée à prier en silence dans les églises pour le bonheur de la patrie en s'abstenant de chants défendus, conformément aux recommandations de l'archevêque. Cette journée, attendue avec appréhension par la police, s'est donc passée fort tranquillement.

L'ouverture des églises et la cessation de tout chant patriotique n'a cependant rien changé au système oppressif du gouvernement. Aucun avis, qui aurait trahi l'intention de se relâcher de son système de rigueur à outrance, n'a encore été publié. On continue d'arrêter et d'emprisonner dans la citadelle; le nombre de ceux qui sont relâchés est inférieur à celui des personnes journellement arrêtées. Avant-hier encore on a arrêté un grand nombre d'ouvriers dans les fabriques de Solec et chez le grand industriel en métallurgie, M. Evans.

Dans la ville de Sandomir plusieurs fonctionnaires ont été destitués pour s'être présentés chez l'archevêque en costume national, à la réception du premier jour de l'an. Dans le district de Janon, du gouvernement de Lublin, le commandant militaire Bredagra, en véritable dictateur, arrête, emprisonne et déporte sans jugement toutes les personnes qui lui paraissent suspectes et notamment celles qui ont de la fortune. Je pourrais vous nommer d'autres dictateurs semblables, qui oppriment la population et foulent aux pieds tous les droits de la liberté individuelle. Mais ce sont les habitants de Varsovie qui ont surtout à souffrir de la plus révoltante oppression du régime dictatorial. La plus grande et la plus profonde tranquillité règne dans toutes les provinces; néanmoins le système exceptionnel ne change en rien.

Dans la ville de Kovno, en Lithuanie, la cour du Lycée est occupée par un détachement de soldats. Un officier assiste à chacun des cours, ce qui donne lieu à de fréquentes espiègeries de la part des étudiants.

Le ministre de l'intérieur, à St.-Petersbourg, M. Wangen, a délégué une enquête sur l'état des esprits en Lithuanie. Cette commission a terminé son enquête, il y a trois semaines. Elle a constaté le calme et la tranquillité des habitants et a conclu à la levée de l'état de siège. Cependant, malgré cette opinion, le régime exceptionnel est toujours appliqué. (Bayvet.)

GRÈCE.

Les nouvelles d'Athènes transmises par la voie de Munich sont du 1<sup>er</sup> mars : Le général Hahn attendait encore des renforts devant Nauplie, avant d'attaquer les rebelles qui continuaient à occuper Arca et Lykrea. L'ordre matériel n'avait pas été troublé à Athènes, cependant il ne manquait pas de manifestations sympathiques pour la cause des rebelles de Nauplie. Un vaisseau de ligne anglais, une frégate française et une frégate russe étaient mouillés au Pirée, mais on attendait encore d'autres bâtiments de guerre de ces puissances.

AMÉRIQUE.

New-York, 26 février.

Des bruits contradictoires courent sur l'évacuation de Nashville par les confédérés et sur l'occupation de cette ville par les fédéraux. Une bataille est d'ailleurs attendue dans le voisinage de Nashville. 3000 prisonniers parmi ceux qui ont dû se rendre à Douelson ont demandé à

être enrôlés dans l'armée de l'Union.

— La nomination du général Scott en qualité de ministre des États-Unis au Mexique, a été soumise au sénat pour sa ratification. On pense que l'armée du Potomac marchera bientôt en avant. M. Jefferson Davis a été proclamé à Richmond, président pour dix années. Ce fait permet de pressentir la victoire finale des armées fédérales.

— Le bruit courait que Nashville avait été évacué sans combat. Le Congrès avait enfin adopté le projet de loi relatif aux banknotes.

Le président Davis, dans le discours d'inauguration au Congrès, ne dissimule pas les derniers revers du Sud. Il dit qu'il fera tout pour développer les efforts d'où résultera le triomphe, le Nord devant bientôt succomber sous le poids de ses dettes, et la reconnaissance par l'étranger devant bientôt relever le Sud.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

SÉNAT. — Séance du Jeudi 27 juin 1861.

RAPPORT fait par M. Bonjean, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, chargée d'examiner diverses pétitions demandant que des mesures soient prises pour la conservation des oiseaux, qui détruisent les insectes nuisibles à l'agriculture.

(Suite). Voir les n<sup>os</sup> 84, 89.

1<sup>re</sup> classe. — Dans la première classe nous rangerons les oiseaux bien décidément nuisibles, du moins indirectement, en ce qu'ils détruisent beaucoup d'insectes : ce sont, dans l'ordre des rapaces, presque tous les oiseaux de proie diurnes, et dans celui des omnivores, les corbeaux, les pies et les geais.

— Dans cette proscription en masse de ces deux ordres malfaisants, la justice veut toutefois qu'on fasse une exception en faveur de la buse commune et de la buse bondrée, dont chaque individu détruit environ six mille souris par an; et surtout qu'on fasse grâce entière à la corneille freux ou moissonneuse, qui rend tant de services pour la destruction du ver blanc, et qui se distingue aisément des autres corvidés par les reflets métalliques de son plumage.

2<sup>e</sup> classe — Dans la deuxième classe viennent se placer les granivores, ou plus exactement les oiseaux à double alimentation, car, à l'exception du pigeon, il n'est pas un seul oiseau qui soit purement granivore : tous se nourrissent, en même temps, ou suivant les saisons, de grains et d'insectes. Nuisibles sous le premier rapport, utiles sous le second, il y aurait, suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire, à établir la balance entre les services qu'ils rendent et le mal qu'ils font : tels sont les moineaux et autres gros becs. — Plus hardis, M. Florent-Prévost et quelques autres naturalistes estiment que la somme des avantages dépasse de beaucoup celle des inconvénients; et les faits semblent justifier cette opinion.

Le plus mal famé de ces oiseaux suspects est sans contredit le moineau, si souvent flétri comme un pillard effronté. — Eh bien si les faits mentionnés dans les pétitions sont exacts, à la différence de beaucoup de gens, cet oiseau vaudrait mieux que sa réputation. On raconte en effet que sa tête ayant été mise à prix, en Hongrie et dans le pays de Bade, cet intelligent proscrit avait abandonné complètement ces deux pays; mais bientôt ont reconnu que lui seul pouvait soutenir la guerre contre les hannetons et les mille insectes ailés des basses-terres; et ceux-là mêmes, qui avaient établi des primes pour le détruire, durent en établir de plus fortes pour en opérer le repatriement : ce fut double dépense, châtiment ordinaire des mesures précipitées. — Le grand Frédéric avait aussi déclaré la guerre aux moineaux, qui ne respectaient pas son fruit favori, la cerise. Naturellement les moineaux ne songèrent pas à résister au vainqueur de l'Autriche; ils disparurent; mais, au bout de deux ans, non-seulement il n'y eut plus de cerises, mais encore il n'y eut presque point d'autres fruits : les chenilles les mangeaient tous; et le grand roi, vainqueur sur tant de champs de batailles; s'estima heureux de signer la paix, au prix de quelques cerises, avec les moineaux réconciliés.

Du reste, M. Florent-Prévost a constaté que, suivant les circonstances, les insectes entrent pour moitié au moins, souvent dans une proportion beaucoup plus forte, dans le régime alimentaire du moineau. C'est exclusivement avec des insectes que cet oiseau nourrit son avide couvée; en voici une preuve remarquable. A Paris, où cependant les débris de nos propres aliments fournissent au moineau une nourriture abondante, qui semble devoir

le dispenser des fatigues de la chasse, un couple de ces oiseaux ayant fait son nid sur une terrasse de la rue Vivienne, on recueillit les élytres de hannetons qui avaient été rejetés du nid; on en compta 1400: c'était donc 700 hannetons détruits par un seul ménage, pour l'alimentation d'une seule couvée.

Ajoutons, à la décharge de cet accusé, qu'il est devenu presque domestique, en ce sens qu'il ne vit qu'après des demeures de l'homme; et peut-être lui aussi a-t-il été corrompu par l'excès de la civilisation.

A Montville (Seine-Inférieure), on avait aussi proscrit les corneilles; on ne tarda pas à reconnaître que leurs ravages ne pouvaient se comparer à ceux qu'elles empêchaient: et la corneille fut honorablement réhabilitée.

(La suite au prochain numéro.)

Faits divers.

On lit dans le *Salut Public*: Nous avons dit qu'après l'exécution la tête de Dumollard avait été transportée à l'amphithéâtre, afin que la science pût se livrer à ses investigations. Un public nombreux — qui, lui, n'avait d'autre stimulant que la curiosité, — s'est rendu à l'École de médecine, afin de se repaître de la vue des tristes restes de ce grand criminel. Afin d'éviter des scènes de désordre qu'eût inévitablement provoquées l'affluence des curieux, on n'a pas tardé à interdire l'entrée de l'École de médecine.

Nous extrayons les quelques détails suivants du compte rendu de l'exécution de Dumollard, donnés par le *Courrier de l'Ain*:

Le 7 au soir, il a demandé à voir sa femme; il a partagé avec elle son repas. La réconciliation s'est faite pendant l'entrevue, qui a duré près d'une heure, en présence de M. l'aumônier; la femme Dumollard n'a cessé de verser d'abondantes larmes. Son mari, toujours calme, la consolait de son mieux et lui donnait des conseils fort sensés pour le cas où elle ne finirait pas ses jours en prison. Il l'engageait notamment à ne plus retourner à Dagneux, où elle serait montrée au doigt, à cause de son propre sort et de l'exécution de son mari. La tranquillité et la liberté d'esprit du condamné ne se sont pas démenties un instant; plusieurs assistants sont restés stupéfaits de son sang-froid. Au moment de partir, on lui a rendu ses vêtements de paysan; fidèle à ses habitudes, il a soigneusement mis de côté tout ce qu'il avait de meilleur pour le laisser à sa femme et a pris, pour se vêtir, tout ce qui lui paraissait sans valeur.

Il est resté environ une heure et demie seul avec M. le curé de Montluel et M. l'aumônier des prisons, avec lequel il a eu successivement de longs entretiens.

A six heures, M. le juge de paix a prévenu MM. les ecclésiastiques que l'heure de l'exécution approchait, et, étant entré dans la pièce où était Dumollard, il a pressé de questions

ce dernier, qui a persisté à répondre qu'il avait tout dit, qu'il n'avait plus rien à dire, et que s'il avait eu quelque chose à déclarer, il n'aurait pas attendu cette échéance (sic).

La conversation est ensuite tombée sur la vigne qu'il possède encore à Dagneux; on lui a demandé s'il n'avait rien enfoui dans ce fonds, à quoi il a répondu que non: que la partie seule du milieu avait été minée par lui, qu'il n'avait pas miné le haut ni le bas, et que si on avait mis quelque chose dans ces dernières parties du fonds, il n'en répondait pas.

On parlait depuis quelque temps d'un collier de perles rapporté de Chine par le général Montauban et donné par lui à l'Impératrice.

Comme il arrive trop souvent en pareil cas, les bruits qui couraient à ce sujet avaient bientôt dénaturé la vérité. La lumière se fait aujourd'hui, grâce, au *Moniteur de l'Armée*, dans lequel on lit ce qui suit:

« Lors de la prise du palais d'été, on remarqua une petite cour, fermée avec soin, où l'on pénétra après avoir enfoncé la porte; elle conduisait à deux caveaux. Dans l'un étaient les étoffes de femmes et dans l'autre une caisse remplie de colliers de mandarins, les uns en bois, les autres en jade vert ou blanc, quelques-uns en jais; mais tous d'une valeur assez minime.

Une commission avait été formée le matin par le général en chef pour le partage des prises. Elle se composait de trois officiers supérieurs français et de trois officiers supérieurs anglais. Ces officiers choisirent trois de ces colliers, qu'ils envoyèrent à M. le général Montauban, pour sa femme et ses deux filles, par Mohamed-ouïd-Caïd Osman, officier de spahis, attaché à son état-major.

A son arrivée à Pékin, le général eut l'idée de se faire faire de ces 3 colliers un chapelet pour S. M. l'Impératrice, dont la piété est reconnue, et de le faire bénir par Mgr. Mouly, évêque de Pékin, à la première messe dite dans cette capitale qu'il venait de conquérir et où son premier soin avait été de relever la croix et de rétablir le culte catholique.

Toute l'armée a pu voir ce rosaire d'une valeur matériellement insignifiante, puisqu'il est en grains de jade vert, pierre peu estimée en France, mais qui devait être agréable à S. M. l'Impératrice et qu'elle a daigné agréer comme le souvenir le plus éloquent du rétablissement de la religion en Chine sous le règne glorieux de son auguste époux. A ce rosaire était joint un acte authentique dressé par Mgr. Mouly et constatant que ce digne prélat l'avait béni dans l'église de Pékin, le jour de sa réouverture.

Il convient d'ajouter qu'un très grand nombre de militaires de l'armée de Chine, même de simples soldats, ont eu de ces colliers de mandarins, et qu'il suffit d'en voir un seul pour être édifié sur la valeur des bruits calomnieux que la malveillance, qui ne se lasse jamais, a essayé de propager dans cette circonstance.

Baudouin. »  
Pour extrait: A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

On se remet un peu de l'émotion de la semaine dernière. Les alcools du Nord ont une tendance plus ferme. Le disponible est à 74 50: le courant du mois, 73 fr.; les moûds chauds, de 77 à 78 fr. l'hect. à 90 degrés. Les 3/6 du Midi sont calmes à 100 fr. l'hect. à 86 degrés. Le tout à l'entrepôt.

Les eaux-de-vie sont toujours des plus calmes tant à l'entrepôt et à Bercy que sur les marchés de production. A Surgères, le calme le plus grand existe et l'on traiterait les eaux-de-vie nouvelles avec une baisse de 5 fr. par hect. On a vendu à Cognac des eaux-de-vie de 1860, petite borderie et petite Champagne, à 160 et 170 fr. l'hect. à 59 degrés, sans fût, au comptant; à Bordeaux, les eaux-de-vie d'Armagnac valent 106 fr.; les bas Armagnac 110 à 115 fr.; les tafias ordinaires, de 52 à 55 fr. le tout à l'hect.

Les vins nouveaux n'ont pas une situation meilleure que précédemment; les affaires sont limitées et la tendance est très-calme. Le commerce en gros se fatigue de cette longue attente et semblerait tout disposé à faire des concessions si, au moyen de la baisse, il était certain de multiplier les affaires.

Condom, 8 mars. — Quelques pièces Haut-Armagnac ont été traitées à F. 87-50. On a également payé de F. 97-50 à 100, 7 à 8 pièces eau-de-vie rassise, toujours même provenance. Pas d'affaires en Ténarèze ni en Bas-Armagnac.

Les vins rouges et blancs sont toujours sans demandes. (Moniteur agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,

DE LA 2<sup>e</sup> QUINZAINE DE FÉVRIER.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment...	29 <sup>c</sup> 77	37 <sup>c</sup> 97
Méteil.....	23 31	30 99
Seigle.....	19 95	27 44
Orge.....	20 »	33 33
Sarrasin...	21 36	32 86
Maïs.....	18 23	26 46
Avoine.....	14 56	26 74
Haricots...	25 97	33 44

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de février.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Boeufs.....	36	36	596 k.	0 <sup>c</sup> 65
Veaux.....	78	78	80 k.	0 <sup>c</sup> 74
Moutons.....	244	244	30 k.	0 <sup>c</sup> 52
Porcs.....	27	27	475 k.	1 <sup>c</sup> 40

PAIN (prix moyen).

1<sup>re</sup> qualité, 0<sup>c</sup> 44; 2<sup>e</sup> qualité, 0<sup>c</sup> 39; 3<sup>e</sup> qualité, 0<sup>c</sup> 35.

VIANDE (prix moyen).

Boeuf 1<sup>c</sup> 03; Vache »<sup>c</sup> 63; Veau 1<sup>c</sup> 47; Mouton, 1<sup>c</sup> 44 c. Porc, 1<sup>c</sup> 38.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 15 mars

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	393	103	28 <sup>c</sup> 91	78 k. 240
Maïs.....	498	32	16 <sup>c</sup> 41	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

13 mars 1862.

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 65	»	»
4 1/2 pour 100.....	97 70	» 20	»
Obligatons du Trésor ..	460	» 2 50	»
Banque de France.....	3100	»	» 5

14 mars

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 80	» 45	»
4 1/2 pour cent .....	97 95	» 25	»
Obligations du Trésor ..	460	»	»
Banque de France.....	3110	» 40	»

15 mars

Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100 .....	69 70	»	» 10
4 1/2 pour 100.....	97 70	»	» 25
Obligations du Trésor ..	460	»	»
Banque de France.....	3110	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.**  
15 mars. Lafite (Albert).  
15 — Bourbon (Hippolyte).
- Mariages.**  
13 — Constans (Guillaume), menuisier, et Coymes (Louise).  
12 — Miquel-Fourié (Marie-Angèle), 2 ans.  
13 — Enfant du sexe féminin né-mort de Thérèse Bourret, veuve Bouscut, de Monzin (Dordogne).  
13 — Vialas (Mathilde-Alexand.-Cécile) 38 jours.  
15 — Montagnac (Jean) élève de l'hospice, 17 ans

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

RHUMES, Irritations de POITRINE.

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté l'efficacité du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER et de leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

Chocolat purgatif de Desbrière.

Cet agréable purgatif se prend facilement et ne cause ni irritation, ni malaise. On le mange sec et on prend aussitôt une tasse de café, de thé au lait ou tout autre potage. — Dépôts dans toutes les Pharmacies. (EXIGER sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI.

Supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraichissantes. Rue Vivienne, 55, Paris. Dépôts chez les principaux Parfumeurs.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n<sup>o</sup> 4382, du 15 mars 1862.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> DELPY, avoué, à Cahors.

VENTE SUR SURENCHÈRE.

A la requête de M<sup>e</sup> Pierre-Vincent GUILHOU, avoué, curateur à la succession vacante de dame veuve PUJOL, il fut procédé à la vente d'une Maison située à Cahors, rue Delfour, et l'adjudication eut lieu en faveur du sieur LAUBIE, le 3 mars, au prix de 530 fr. Le sieur LESCOLE, propriétaire, à Cahors, ayant déclaré porter cet immeuble à 630 fr., le 26 mars prochain, il sera procédé à de nouvelles enchères, sur cette mise à prix, en la chambre des criées du tribunal de Cahors.

Signé à l'original: DELPY, avoué.

Abonnement à tous les journaux et spécialement au MONDE ILLUSTRÉ à Cahors, chez Bourion, libraire, en face les Ambassadeurs.

Bureaux: Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup> 10, à Paris.

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS. PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef: A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA PRESSE.

LE TEMPS publie tous les Dimanches une REVUE FINANCIÈRE, par M. EUGÈNE FORCADE.

(Extrait du programme.)

LE TEMPS sera ce que doit être un journal sous le régime du suffrage universel. Il ne relèvera d'aucun parti, d'aucune secte, d'aucune coterie. Son programme, c'est le large programme de l'esprit moderne: la liberté. Ce mot dit tout à la condition d'être bien compris, et nous espérons montrer que nous l'avons compris.

MM. les abonnés nouveaux recevront en prime tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication:

LE MARI D'ANTOINETTE

par M. Louis ULBACH.

LE TEMPS a acquis en outre la faculté de donner la prime à ses abonnés, aux prix très réduits de 1 fr. 50 cent. volume, expédié franc de port, tous les volumes des deux Collections suivantes, éditées par Hachette et Lahure:

- 1<sup>o</sup> La Collection des principaux Classiques français;
- 2<sup>o</sup> La Traduction des meilleurs Romans étrangers.

CAFÉ MONTAUDIÉ

Le sieur MONTAUDIÉ (Fils) prévient le public qu'il vient d'ouvrir un café dans l'établissement tenu autrefois par son père.

BONNES CONSOMMATIONS. — PRIX MODÉRÉS.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.